

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MUR-SUR-ALLIER

Le vingt-cinq août deux mille vingt-six, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de MUR-SUR-ALLIER, dûment convoqué à cet effet le dix-neuf août 2026, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Mezel, sous la présidence de M. Vincent MAZIN, Maire.

Etaient présents : Mme Chantal BOISSONNET, M. Gérard CHASSAING, Mme Marie-Pierre DEGEORGES, MM. Emeric DESIAGE, Stéphane FALGOUX, Yves FERRIER, Guillaume FLANDIN, Matthieu-Pierre GAVAIX, Mmes Claudette JULLIEN, Joëlle LAFARGE, M. Vincent MAZIN, M. Mathieu MORIOU, Mme Danielle RANCY, M. Jean-Pierre RODIER, Mme Leslie ROMEO, M. Laurent SAUNON, Mme Agnès VACHER, M. Bruno VITAGLIANO.

Procurations : Mme Amélie DANIEL a donné pouvoir à M. Jean-Pierre RODIER, M. Sylvain DELEVILLE a donné pouvoir à Mme Leslie ROMEO, Mme Jacinthe GUILLOT a donné pouvoir à M. Mathieu MORIOU, M. François PIGNOL a donné pouvoir à M. Vincent MAZIN, Mme Adeline ROUX a donné pouvoir à M. Stéphane FALGOUX

Absents : Mmes Laïla MEILLAUD, Lydie ROBERT, Juline RODRIGUES, Michèle SEYCHAL

Secrétaire de séance : Mme Danielle RANCY

2026-46 : TERRITOIRE D'ENERGIE DU PUY DE DOME – CONVENTION DE FINANCEMENT DE TRAVAUX POUR REMPLACEMENT D'UN CANDELABRE ACCIDENTE (HA319)

M. le Maire propose au conseil municipal de réaliser les travaux de remplacement d'un candélabre HA 319 accidenté,

Conformément à la délibération du Comité syndical du SIEG du 15/11/2008 fixant les conditions administratives, techniques et financières du transfert de compétence Eclairage public et à la loi de finances rectificative du 20/04/2009 autorisant les communes membres d'un syndicat d'électricité à verser des fonds de concours, il est nécessaire d'établir une convention exprimant les accords concordants du Comité syndical et du conseil municipal sur le montant du fonds de concours à verser,

L'estimation des dépenses s'élève à 2 200 € HT, le TE 63 pouvant prendre en charge la réalisation des travaux en les finançant à hauteur de 50 % du montant HT et en demandant à la commune un fonds de concours égal à 50 % de ce montant, auquel s'ajoute l'intégralité du montant TTC de l'Ecotaxe soit au total : 1 100.24 €.

Il est proposé au conseil municipal de participer à ce programme de travaux, de confier la réalisation des travaux à Territoire d'Energie du Puy de Dôme, de fixer la participation communale au financement des travaux à 1 100.24 € et de prévoir les crédits nécessaires,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, **DECIDE** :

- d'approuver le devis estimatif de travaux de modification de câblage de l'éclairage public présenté par M. le Maire,
- de confier la réalisation des travaux au Territoire d'énergie Puy-de-Dôme,
- de fixer la participation de la commune au financement des dépenses à 1 100.24 € et d'autoriser M. le Maire à verser cette somme, après réajustement suivant le montant des dépenses résultant du décompte définitif dans la caisse du Receveur du Territoire d'énergie Puy-de-Dôme,
- d'autoriser M. le Maire à signer la convention de financement de travaux d'éclairage public avec Territoire d'Energie du Puy de Dôme,
- de prévoir à cet effet, les inscriptions nécessaires au budget primitif 2026.

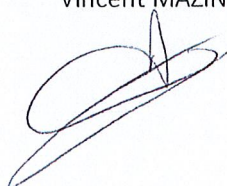
Fait et délibéré en Mairie de Mezel les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme ; en Mairie le 25 août 2026,

Certifiée transmise en Préfecture, le 27 août 2026

Le Maire,
Vincent MAZIN



La secrétaire de séance,
Danielle RANCY

